

TRAVAUX D'ISOLATION DES TOITS TERRASSES SUR LES BÂTIMENTS A – D – E

Droit au crédit d'impôt

Au titre de la fiscalité sur les revenus 2021, ces travaux font l'objet d'une particularité, En effet, les devis ont été acceptés en 2020 de même que le premier appel de fonds date du mois de décembre de cette même année. Ces conditions permettent d'être éligible au crédit d'impôt pour la transition énergétique. " CITE 2021"

La déclaration des revenus " papier " doit être établie sur l'imprimé 2042 RICI sur lequel figurent les trois cases ci-dessous qui permettent d'inscrire les données nécessaires au calcul par les Services fiscaux,

Cet imprimé peut être téléchargé :

https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/formulaires/2042/2022/2042_3879.pdf

La déclaration en ligne sur le site impot.gouv.fr fait apparaître ces trois cases par utilisation du moteur de recherche qui se trouve au début de l'étape 3.

Ces cases sont répertoriées **7CN – inscrire la surface de la toiture de l'immeuble** : Bat A : 330,55 m² – Bat D : 330 m² - et Bat E : 495 m².

Case 7CU : quote-part correspondant au logement exprimée en pourcentage : c'est le nombre de tantièmes bâtiment que vous trouverez sur la page 2 de l'appel de fonds travaux du 15/02/2021 sous le vocable " Base de répartition ". Pour le calcul de cette quote-part en pourcentage il faut diviser le nombre de tantièmes par 100 et arrondir le résultat à l'unité la plus proche.

Exemples : si résultat 2,25 inscrire dans la case **2** ou si résultat 2,52 inscrire **3**

Case 7DA : montant de la dépense à votre charge : il est égal au montant total des travaux divisé par 10000 et multiplié par vos tantièmes Bâtiment (Base de répartition)

Montant des travaux bâtiment A : 39223,29

Montant des travaux bâtiment D : 36932,95

Montant des travaux bâtiment E : 52521,73

Ne pas utiliser la quote-part totale figurant en gras sur l'attestation car elle inclut les honoraires du Syndic ainsi que la montant de la prime d'assurance lesquels ne sont pas éligibles au CITE.

Document réalisé sous couvert de Monsieur KAÏS – Syndic Copropriété Marivaux Grand Parc
23 bis à 19 rue Marivaux
63000 CLERMONT-FERRAND